

COMMUNIQUE DE PRESSE

PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE BATIMENT : L'ENTREPRISE DOIT DEMEURER AU CENTRE DE L'ACTE DE CONSTRUIRE ET DE RENOVER

Suite à de récentes déclarations réclamant la suppression de « l'intégration au bâti » dans les tarifs d'achat, le Groupement des Métiers du Photovoltaïque de la Fédération Française du Bâtiment (GMPV-FFB) se dresse contre cette position et soutient fermement le choix de la France de privilégier cette technique dont les atouts sont majeurs pour le monde de la construction :

- création d'emplois locaux non délocalisables pour des compagnons formés qualifiés/certifiés ;
- savoir-faire reconnu, capitalisé et spécifique à la France ;
- assurabilité des installations et conformité aux règles de l'art de la construction (conception, mise en œuvre et maintenance) ;
- valorisation immobilière du patrimoine et amélioration des performances énergétiques (conformité pour les bâtiments BBC (RT 2012) et BEPOS (RT 2020)) ;
- intégration architecturale des installations dans le paysage urbain ;
- stimulation de l'innovation dans le bâtiment avec l'utilisation de matériaux de construction multifonctionnels.

En effet, cette technique permet le respect des règles constructives sur lesquelles l'ensemble des acteurs français du bâtiment et du solaire photovoltaïque travaille depuis plus de six années.

Jean Damian, Président du GMPV-FFB insiste : « Alors que le secteur du Bâtiment annonce une baisse d'activité de -2,6% en 2013, la suppression de la notion d'« intégration au bâti » aurait des conséquences importantes pour nos entreprises. Il faut rappeler que, par la promotion d'une offre photovoltaïque respectueuse des règles de l'art, nos adhérents sont « en ordre de marche », et participent d'ores et déjà à la mise en place de la transition énergétique. ».

Contact :

Véronique RANCE
GMPV - FFB
01 40 69 52 24
rancev@gmpv.ffbatiment.fr